



abus de faiblesse sur une personne agee

Par **doudou2022**, le **01/06/2022** à **20:17**

Bonjour, le père de ma meilleure amie est décédé il y a 3 ans, il était paraplegique. sa mère s'en occupait jour et nuit. Après sa mort, se sentant seule, elle s'est inscrite sur facebook. un homme lui a envoyé de gentils messages, a prit de ses nouvelles chaque jour, et quand il a eu gagné sa confiance, lui a soutiré 180000 euros (en plusieurs mois) en lui faisant croire qu'il en avait besoin pour son fils malade. Elle a retiré ses assurances vie, envoyé des especes, etc, tout son argent y est passé. l'établissement ne m'a jamais contactée alors que mon amie avait procuration et que sa mère est une personne vulnérable de 80 ans. elle a tout découvert ce we, je lui dit de l'emmener l'ai porter plainte, quel recours auprès de l'établissement pour récupérer l'argent?

merci

Par **Marck.ESP**, le **01/06/2022** à **21:52**

Bonjour

La plainte était la première chose à faire, mais votre sujet mérite d'être précisé.

[quote].... ne m'a jamais contactée[/quote]

Pourquoi l'établissement aurait -il dû vous contacter, plutôt que la fille mandataire ?

Sur quelle base, quelle faute professionnelle, cet établissement pourrait-il être mis en cause ?

Par **youris**, le **02/06/2022** à **07:16**

bonjour,

escroquerie bien connue,

si la mère de votre amie était une personne vulnérable, votre amie aurait dû la faire placer sous une mesure de protection de majeur incapable.

la banque concernée, au vu des retraits importants, a peut-être pris contact avec la mère de

votre amie. La banque n'avait pas à contacter une autre personne que le titulaire du compte.

connaissant la vulnérabilité de sa mère, votre amie aurait du vérifier de temps en temps les comptes de sa mère.

salutations